

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents :** 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 4

Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI

M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL

Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT

Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

**Membres absents:** 6

M. Marc DUBIEF, M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ne prenant pas part au vote :** 3

Mme Martine CHAREYRE, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ ZAJJARI

**Délibération n°20251211DEL26**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Pôle en Scènes - PES - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026**

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition de l'association, fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction des demandes de subventions, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, les montants des subventions 2026 pour l'Association Pôle en Scènes sont les suivants :

Fonctionnement de l'association	638 400 €
Appel à projet Contrat de ville	39 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>678 210 €</b>

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2026 à l'Association Pôle en Scènes, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2026.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril et un en juillet. Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**- APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2026, des subventions d'un montant maximal de 678 210 € à l'Association Pôle en Scènes et le calendrier de versement présenté,

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**